



Prêt en 60'' - Règlement du concours

Concours vidéo PAPE courte durée

Règlement du concours

Aperçu du concours

Le concours vidéo PAPE courte durée (le "concours") est organisé par **Global Disaster Preparedness Centre** (GDPC), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et l'Académie FICR de Solférino afin de promouvoir la diffusion de messages de sensibilisation et d'éducation du public (PAPE) par le biais de vidéos courtes et créatives. Les participants sont invités à créer et à soumettre des vidéos qui communiquent des messages de sensibilisation et d'éducation du public pour des risques tels que la chaleur extrême, les inondations, les tempêtes tropicales (cyclones, ouragans, typhons) et les incendies de forêt.

Eligibilité

- Participants : Le concours est ouvert à :
 - Le personnel et les volontaires des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

- Les membres du grand public, y compris les créateurs de contenu, les cinéastes, les étudiants et les personnes passionnées par le travail humanitaire.
- Condition d'âge : Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans au moment de la soumission.
- Champ d'application géographique : Le concours est ouvert dans le monde entier, sauf si la loi l'interdit.
- Exclusions : Les employés de la FICR, ses affiliés et les membres de leur famille immédiate ne sont pas autorisés à participer.

Conditions de soumission

- Contenu de la vidéo :
 - Les vidéos doivent communiquer [IFRC's PAPE for Disaster Risk Reduction: Action-oriented key messages](#).
- Les vidéos doivent durer 60 secondes ou moins.
 - Les vidéos doivent être originales, créées spécifiquement pour ce concours, et ne doivent pas avoir été précédemment publiées ou distribuées publiquement.
- Langue : Les vidéos peuvent être soumises en arabe, anglais, français ou espagnol. Les vidéos non anglaises doivent être sous-titrées en anglais.
 - Format : Les vidéos doivent être soumises au format MP4 ou MOV avec une résolution minimale de 1080p. L'orientation de la vidéo doit être Portrait, également connu sous le nom de Story (9/16, 1080*1920 pixels).
- Normes éthiques :
 - Doit respecter le [7. Ethical and Legal Compliance](#)
- Plate-forme de soumission : Les vidéos doivent être soumises via la plateforme de soumission officielle du concours (lien fourni sur la page web du concours).

Évaluation et sélection

- Critères d'évaluation :
 - Adhésion au message de PAPE : La vidéo communique-t-elle de manière précise et efficace les messages de PAPE ?
 - Créativité et originalité : La vidéo se démarque-t-elle et attire-t-elle l'attention ?
 - Qualité de la production : La vidéo est-elle visuellement et auditivement claire ?
- **Processus d'évaluation :**
- Phase 1 : Examen initial par l'Académie de Solférino de la FICR pour s'assurer de la conformité avec les exigences de soumission.
- Phase 2 : Présélection d'un maximum de 50 vidéos par un panel d'experts en communication et en gestion des catastrophes de la FICR.

- Phase 3 : Sélection finale de 15 vidéos gagnantes par un panel de juges, comprenant des représentants de la FICR, des entreprises de technologie/médias sociaux et des influenceurs numériques.
- **Gagnants :**
 - 15 prix : 5 prix régionaux, 8 prix spécifiques aux aléas, 1 grand prix et 1 prix populaire.
 - Régions : Asie-Pacifique, Afrique, Europe, MENA et Amériques
 - Les gagnants seront informés par courriel et annoncés sur les canaux officiels de la FICR.

Prix

- Prix en espèces :
 - Prix régionaux : 500 USD chacun (5 gagnants).
 - Prix liés aux aléas : 500 USD chacun (8 gagnants).
 - Grand prix : 1 000 USD (1 gagnant).
 - Prix populaire : 1 000 USD (1 gagnant, en fonction de l'engagement du public).
- Avantages non monétaires :
 - Les vidéos gagnantes seront promues sur les canaux officiels de médias sociaux de la FICR.
 - Les gagnants peuvent être invités à collaborer avec la FICR sur de futures campagnes.
- Taxes : Les gagnants sont responsables de toute taxe ou frais associés à leur prix.

Conformité éthique et juridique

- **Code of Conduct:** Tous les participants doivent adhérer aux **IFRC Code of Conduct** et **Data Protection/Privacy Guidelines**.
- Désinformation et contenu préjudiciable : Les vidéos ne doivent contenir aucune forme de désinformation ou de contenu préjudiciable. Toute soumission enfreignant cette règle sera disqualifiée.
- Respect de l'emblème et de la marque : Les vidéos ne doivent pas utiliser abusivement les emblèmes ou la marque de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge ou de la FICR.
- Disqualification : La FICR se réserve le droit de disqualifier toute vidéo qui enfreint le présent règlement ou porte atteinte à l'intégrité du concours.

Droits de propriété intellectuelle

- Propriété : Les participants restent propriétaires des vidéos qu'ils soumettent.
- Licence à la FICR : En soumettant une vidéo, les participants accordent à la FICR une licence non exclusive, libre de redevances, mondiale et perpétuelle pour utiliser, reproduire, modifier,

distribuer et afficher la vidéo à des fins promotionnelles, éducatives et humanitaires, s'ils sont sélectionnés comme gagnants.

- Attribution : La FICR mentionnera le(s) créateur(s) lors de l'utilisation ou du partage de la vidéo, sauf demande contraire du participant.

Responsabilité et indemnisation

- Responsabilité du participant : Les participants sont seuls responsables de la conformité de leurs vidéos avec toutes les lois et réglementations applicables.
- Indemnisation : En participant, les participants acceptent d'indemniser et de dégager de toute responsabilité la FICR, ses affiliés et ses partenaires en cas de réclamations, de dommages ou de responsabilités découlant de leur participation ou de leur soumission.
- Limitation de responsabilité : La FICR n'est pas responsable des problèmes techniques, des soumissions perdues ou d'autres problèmes pouvant affecter la participation.

Confidentialité des données

- Données personnelles : La FICR collectera et traitera des données personnelles (par exemple, nom, adresse électronique, pays) uniquement dans le but de gérer le concours.
- Protection des données : Toutes les données personnelles seront traitées conformément à la politique de protection des données de la FICR et aux lois applicables en la matière.
- Les vidéos et les applications non sélectionnées ne seront pas utilisées à d'autres fins et seront supprimées dès qu'elles ne seront plus nécessaires.
- [About Data Protection](#)

Modifications et litiges

- Modifications des règles : L'Académie de Solférino de la FICR se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Toute modification sera communiquée sur la page web du concours.
- Résolution des litiges : Tout litige découlant du concours sera résolu par l'Académie de Solférino de la FICR conformément aux lois applicables.

Coordonnées

- Pour toute question ou préoccupation concernant le concours, veuillez contacter : solferino.academy@ifrc.org